



Déclaration du Président de la Commission sur la situation au Soudan

Addis Abeba, le 11 avril 2019: Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, suit de près l'évolution de la situation au Soudan, en particulier l'annonce par le premier vice-Président et Ministre de la Défense, le Général Awad Ibn Auf, de la suspension de la Constitution, de la dissolution de l'Assemblée nationale, de la formation d'un Gouvernement de transition dirigé par l'armée qui gouvernera la pays pendant deux ans et de l'arrestation du Président Omar al-Bashir, ainsi que l'imposition de l'état d'urgence pendant trois mois.

Le Président de la Commission exprime la conviction de l'Union africaine que la prise du pouvoir par l'armée n'est pas la réponse appropriée aux défis auxquels le Soudan est confronté et aux aspirations de sa population.

Le Président de la Commission rappelle la Déclaration de Lomé de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui condamnent fermement tout changement anticonstitutionnel de Gouvernement et engagent les États membres à respecter l'État de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme. Au vu de l'évolution de la situation, le Président de la Commission réitère ces dispositions, et attend avec intérêt la tenue rapide d'une réunion du Conseil de paix et de sécurité pour examiner la situation et prendre les décisions qui s'imposent.

Dans l'intervalle, le Président de la Commission exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de calme et de la plus grande retenue et à respecter les droits des citoyens, des ressortissants étrangers, ainsi que les biens privés, et ce dans l'intérêt du pays et de sa population.

Le Président de la Commission appelle également toutes les parties prenantes à engager un dialogue inclusif, afin de créer les conditions permettant de répondre aux aspirations du peuple soudanais à la démocratie, à la bonne gouvernance et au bien-être, ainsi que de rétablir l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible.

Le Président de la Commission exprime la solidarité de l'Union africaine avec le peuple soudanais et exprime son engagement et sa disponibilité à soutenir le Soudan pendant cette période, conformément à ses instruments pertinents et à ses principes.